



115 Route du Vernéa
38440 MOIDIEU DÉTOURBE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTÉ DU MAIRE

MOIDIEU-DÉTOURBE

Arrêté N°	Objet
2022-C-021	Règlement de la circulation sur la route du Vernéa (VC n° 3) Pour les animations du 14 juillet au bar-restaurant « Le Gastounet »

Le Maire de la Commune de MOIDIEU-DETOURBE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2213-2 concernant les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation ;

Vu la demande du gérant de la SARL Le Gastounet pour l'organisation d'une soirée dansante le 14 juillet 2022;

Considérant qu'il importe de garantir la sécurité des participants ;

ARRETE

Article 1^{er} - La route du Vernéa (VC n°3) sera rétrécie face au bar-restaurant « Le Gastounet » situé au n° 15 de la route du Vernéa le 14 juillet 2022.

Article 2 – A cette même date, la circulation alternée du carrefour avec la route de Septème (RD n° 38) jusqu'au n° 25 de la route du Vernéa avec priorité aux véhicules venant de la RD n° 38, de 17 heures à 1 heure.

Article 3 - La signalisation appropriée sera installée par le demandeur et par le service technique de la commune.

Article 7 - Ampliation de cet arrêté sera transmis à la brigade de gendarmerie de Vienne Sud et au demandeur.

Fait à Moidieu-Détourbe, le 11 Juillet 2022

Le Maire,

Christian PETREQUIN

